



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT**  
**PRMIS MIXTE**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

**Adresse du bien :** Rue de Lusambo 36 - 62  
**Identité du demandeur :** FOOT FIVE BELGIUM - Monsieur Albert MARBER  
**Demande de :** permis d'urbanisme et environnement  
**Objet de la demande :** **Permis d'urbanisme PU 28886 : Régularisation des modifications de la salle 1 suite au permis 07/PFD/619741 (d.d. 31/07/2017). Changer l'affectation de dépôt vers les équipements des salles 2 et 3 : régulariser l'ajout de 3 terrains de football et 4 terrains de Padel. Modifier l'accès principal des issues de secours et du nombre d'emplacements de parking de 13 à 72.**  
**Permis d'Environnement PE 07/10052 : Exploitation d'un centre sportif comportant un parking à l'air libre de 72 emplacements. Rubrique : 68 B**  
**PRAS :** zones d'industries urbaines

**Motifs principaux de l'enquête :**

**Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire :**

- Art. 175/15 - 20 - Projet soumis à RI au vu de l'Annexe B.
- 24) Equipements d'intérêt collectif ou de service public dont la superficie de plancher dépasse 1.000 m<sup>2</sup>, exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur, ou dont les installations couvertes et à l'air libre occupent plus de 5.000 m<sup>2</sup> de superficie au sol.
- 26) Garages, emplacements couverts où sont garés des véhicules à moteur, parcs de stationnement couverts, salles d'exposition, etc.) comptant de 25 à 200 véhicules automobiles ou remorques.

**Ordonnance Permis d'environnement :**

- 1B : article 40 et 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

**Plan Régional d'Affectation du Sol :**

- 0.7.2. Equipements dont la superficie de plancher dépasse la superficie de plancher autorisée par les prescriptions particulières de la zone.

**L'enquête publique se déroule :**

A partir du 03/02/2025 et jusqu'au 04/03/2025 inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels/fr>

**Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26**

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 28/02/2025, soit :**

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : [commissiondeconcertation@forest.brussels](mailto:commissiondeconcertation@forest.brussels)
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.**

**La commission de concertation aura lieu le mardi 18 mars 2025.**

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest le 29.01.2025

Par le Collège :  
La secrétaire communale,

(s) Betty MOENS

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,

(s) Alain MUGABO



# Certificat d'affichage

---

## Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment  
Stedenbouw Leefmilieu

### PERMIS D'URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### PU 28886 ET PE 07/10052

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : FOOT FIVE BELGIUM Monsieur Albert MARBER

bien sis :

goed gelegen : Rue de Lusambo 36 - 62

A Forest - Te Vorst,

